

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Jean-Claude DECOUT, Claudine LAFOREST, Camille DUDOGNON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADÉ), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Bernard DUMONT (a donné procuration à Gérard BEAUBIER), Alain FAUCHER (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Alain GONZALES (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-084 : AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE - DESIGNATION REPRESENTANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne,

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Haute Vienne pour les opérations relatives au bâtiment et à l'informatique et la voirie par délibération 2013-093.

A cet effet, la Communauté de Communes de Noblat doit élire un représentant pour siéger à l'ATEC (Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne)

Monsieur le Président propose la candidature de Jean-Pierre ESTRADÉ comme représentant à l'ATEC (l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne)

La proposition de Monsieur le Président de procéder à une élection à main levée est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Elit Jean-Pierre ESTRADÉ comme représentant pour siéger à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2013-093

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

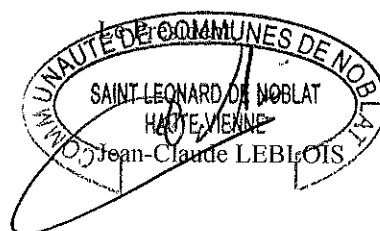
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE VIENNE -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS

**Date de transmission de
l'acte :** 30/04/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 30/04/2014

Numéro de l'acte : 2014-084 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140429-2014-084-DE

Date de décision : 29/04/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de representants